

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

L'an deux mille quinze, le 27 mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rompon sous la Présidence de Laetitia SERRE, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

<p>Nombre de membres : en exercice : 59 présents : 48 votants : 57</p>

<p>Date de la convocation : 21 mai 2015</p>
--

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Mireille MOUNARD, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Marie-Françoise LANOOTE, Nathalie MALET TORRES, Denise NURY, Corinne LAFFONT, Estelle ALONZO, Bernadette FORT.

Messieurs Alain SALLIER, François ARSAC, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean-Paul MARCHAL, Gérard BROSE, Gilles QUATREMER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Didier VENTUROLI, Marc BOLOMEY, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Franck CALTABIANO, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Jean Albert CAILLARD, Didier TEYSSIER, Jean-Louis CIVAT, Jean Claude PIZETTE, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier JUGE, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Marie-Josée SERRE (procuration Denise NURY), Sandrine FAURE (procuration Didier VENTUROLI), Christiane CROS (procuration Jean-Pierre JEANNE), Marie-Dominique ROCHE, (procuration Isabelle MASSEBEUF)

Messieurs Alain VALLA (procuration Catherine BONHUMEAU), Pierre FUZIER (procuration Mireille MOUNARD), Roger RINCK (procuration Franck CALTABIANO), Christian MARNAS (procuration Hervé ROUVIER), Christian FEROUSSIER (procuration Gérard BROSE).

Absents : Messieurs Jérôme BERNARD et Jean-Pierre LADREYT.

Secrétaire de séance : Yann VIVAT

OBJET : DÉFINITION DES INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMPÉTENCE ACTION SOCIALE

La Communauté d'Agglomération doit définir, par vote du Conseil communautaire les intérêts communautaires de certaines de ses compétences. Le Conseil communautaire fixe ainsi les champs d'action de l'EPCI.

En matière de compétence sociale d'intérêt communautaire, le Conseil communautaire s'appuie sur les réflexions participatives et partenariales engagées depuis plusieurs années :

- un diagnostic lien social, enfance, jeunesse en 2013,
- un diagnostic social contribuant à l'élaboration d'une politique sociale d'agglomération mené en 2014 par un cabinet de consultants, avec une restitution le 21 mai 2015.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a affirmé de fortes ambitions dans le domaine du développement social pour l'ensemble des habitants des 35 communes en votant le 19 novembre 2014 son projet social.

La prise de compétences sociales d'intérêt communautaire est l'incarnation de ce projet social. Elle nourrit la volonté de :

- incarner le projet social et ses axes stratégiques dans l'écriture de la compétence sociale d'intérêt communautaire ;
- positionner la CAPCA comme pilote du développement social sur son territoire ;
- intégrer les compétences déjà présentes sur le territoire ;
- cesser les compétences de zones ;
- faire en sorte que tous les habitants aient une équité dans l'accès aux services proposés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Aussi, il est proposé de définir la compétence sociale d'intérêt communautaire conformément aux libellés ci-dessous :

- *Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.*
- *Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé.
Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.*
- *Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12- 17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
La politique en faveur des 6-17 ans sera étendue à l'ensemble du territoire au 1er janvier 2016.*
- *Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CAPCA, en lien avec la Mission locale, notamment à travers son adhésion.
Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac.*
- *Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale : éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté, lieu d'accueil enfants-parents.*

- *Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.*
- *Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès au droit en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...
Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès au droit.*
- *Aide à la constitution et instruction des dossiers APA, CMU, CMUC et RSA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels.
Assistance administrative au domicile des personnes âgées.*
- *Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.*

* *
*

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 24 mai 2013, portant création de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014-11-19/247 du 19 novembre 2014 portant sur le projet social de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- Vu l'avis de la commission « services à la population » du 27 avril 2015 ;
- Considérant la nécessité de réaliser les premiers transferts de compétences sociales au 1^{er} juillet 2015 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, définit comme suit les compétences sociales d'intérêt communautaire transférées, sauf date explicitée, au 1^{er} juillet 2015 :

- Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé.
Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12- 17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
La politique en faveur des 6-17 ans sera étendue à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2016.

- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CAPCA, en lien avec la Mission locale, notamment à travers son adhésion .
Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac.
- Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale : éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté, lieu d'accueil enfants-parents.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès au droit en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...
Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès au droit.
- Aide à la constitution et instruction des dossiers APA, CMU, CMUC et RSA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels.
Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,
Laetitia SERRE.

